

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du mercredi 13 décembre 2017

Membres en exercice : 13
Membres présents : 11
Membres votants : 11

Date de convocation : 08/12/2017

Présents : Serge BALDECCHI, Marie-José RUBY, Muriel HARANG-CAHOREAU, Antoine d'INGUIMBERT, Jean-Pierre GUINDEO, Annick BOYZON, Claude CARINI, Elisabeth FONQUERNIE, Christian GIRAUD, Franck HOYEZ, Anne-Marie VANCOILLIE.

Absents/excusés : Mathieu ADAMISTE, Christophe VALETTE

Secrétaire : Marie-José RUBY

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

N° 2017-47 : Décision Modificative n°4 au budget « Commune » 2017

Le Maire expose à l'Assemblée que le budget « Commune » 2017 doit être mis à jour pour prendre en compte un besoin de crédits au chapitre 012 (charges de personnel).

A cet effet, le Maire propose au Conseil Municipal les mouvements de crédits suivants, en rappelant que l'équilibre au sein de la section Fonctionnement doit être respecté.

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Objet	Article	Montant	Objet	Article	Montant
Autres services extérieurs	6288	- 5000,00 €			
Charges de personnel	64131	+ 5.000,00 €			
Total dépenses		0,00 €	Total recettes		0,00 €

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, Approuve les mouvements de crédits présentés supra.

N° 2017-48 : Signature de la Convention AIST 2018 (médecine professionnelle)

Le Maire informe le Conseil municipal que l'A.I.S.T.83 (Association Interprofessionnelle de Santé au Travail) a transmis en Mairie pour signature un projet de convention « médecine professionnelle » pour l'année 2018. Cette convention précise notamment la mission de l'AIST, les conditions d'exercice de cette mission et les conditions de dénonciation de la convention.

L'A.I.S.T.83 y a également joint un avenant qui détermine les modalités de rémunération par la Commune pour l'année 2018 à savoir 111,60 € TTC par agent avec un surplus de 49,20 € TTC pour les nouveaux agents ainsi que pour tout agent absent à la visite et non-excuse.

Le Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, après avoir pris connaissance du contenu du projet de convention, et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention de médecine professionnelle avec l'AIST 83 ainsi que son avenant pour l'année 2018.

N° 2017-49 : Soutien du Conseil Municipal à la motion de l'AMRF et de l'AMR83 sur « l'adoption d'une Loi en faveur des Communes et de la ruralité » du 18 novembre 2017

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et à l'Assemblée Générale des Maires Ruraux du Var le 18 novembre 2017 à Cabasse (83).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Nous, Maires ruraux réunis en Assemblée Générale des Maires ruraux du Var le samedi 18 novembre 2017, relayons l'appel lancé par le Congrès des Maires ruraux de France pour nous adresser au Parlement et au Gouvernement afin de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux.

Elle doit porter une vision politique en faveur des territoires ruraux pour l'équilibre du Pays.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner aux territoires ruraux les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains et espoirs aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années où les gouvernements successifs déshabillent les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de construire l'avenir :

- Nous avons besoin en début de quinquennat d'ingénierie en nombre, d'une réelle simplification pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture...

- Nous avons besoin de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI, d'une lecture fine pour le maintien en ZRR (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

- Nous avons besoin de moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Cabasse avec des congressistes venus de toute la France, que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec un esprit de responsabilité et combatif, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines, un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cette demande pour la concrétiser. L'enjeu rural doit être pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons toutes les communes rurales de notre département à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des Maires Ruraux de France et des Maires Ruraux du Var en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Cérémonie des vœux 2018 :**

Rappel : La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 5 janvier 2018 à 18h30 en l'espace culturel.

- **Théâtre à St-Antonin :**

Le 17 décembre, M. le Maire ne peut assister à la représentation délocalisée par Théâtre en Dracénie. Antoine d'INGUIMBERT le représentera

QUESTIONS DIVERSES

- **Antoine d'Inguibert :**

- Rappel : Le repas de fin d'année des anciens est programmé le mercredi 20 décembre 2017. Il accueillera environ 45 convives.
- Rappel : Le Noël des enfants de l'école est programmé le vendredi 22 décembre.

- **Jean-Pierre GUINDEO :**

- La réalisation des travaux d'accessibilité programmés en 2016 et 2017 est terminée.
- L'installation du hotspot wi-fi du square Jean FUSTIER a été reprise. Il fonctionne désormais correctement.

* * *

Levée de la séance à 19h30